

« revenant » de Syrie l'a été au Musée juif de Bruxelles en mai 2014. Cette ville a aussi été prise pour cible deux ans plus tard, le 22 mars 2016, par des terroristes liés à ceux qui avaient frappé Paris le 13 novembre 2015.

À l'époque, la Belgique avait fait l'objet d'un virulent « Belgium bashing¹ », pointant le relatif laisser-faire des autorités et le sous-investissement dans les questions de sécurité. Le travail de Thomas Renard permet de mettre ces critiques en perspective, et surtout de les nuancer. À partir de 2013, les pouvoirs publics ont commencé à prendre la mesure des risques induits par les filières syriennes et à adapter leur réponse à la menace. Une innovation majeure a été le développement d'un dispositif de prévention de la radicalisation violente, initié en avril 2013 – soit un an avant la présentation du « plan Cazeneuve » en France. L'approche belge s'est toutefois heurtée à des difficultés liées notamment à la complexité institutionnelle du royaume. D'importants efforts ont ainsi dû être fournis pour tenter d'améliorer la coopération interministérielle, mais aussi entre État fédéral, régions et entités locales.

Un chapitre particulièrement intéressant est dédié à la centaine de « revenants » de la zone syro-irakienne. 70 % ont déjà été jugés et plus de la moitié d'entre eux ont écopé de peines de prison supérieures à cinq ans. Thomas Renard analyse le parcours carcéral de ces individus et décrit leur prise en charge à l'issue de leur incarcération. Il consacre aussi un développement au traitement de la quarantaine

d'enfants belges revenus du « califat » de Daech.

Au-delà du cas de la Belgique, l'auteur cherche à tirer des enseignements plus généraux sur l'évolution de la lutte contre le djihadisme dans les démocraties libérales. Il note une tendance au renforcement de l'arsenal antiterroriste depuis une vingtaine d'années et à l'élargissement du champ d'intervention des acteurs spécialisés. Il met en garde contre un risque de surréaction, tout en soulignant le caractère subjectif de cette notion. Après deux décennies de guerre contre le terrorisme et à l'issue du retrait américain d'Afghanistan, il relève que nous sommes aujourd'hui à un tournant. Il envisage trois scénarios possibles – rétraction, consolidation ou expansion du contre-terrorisme –, se gardant bien de trancher. Quoique nous réserve l'avenir, il ne faudra pas oublier les leçons de la période 2001-2021. Dans cette optique, le travail de Thomas Renard pourra jouer un rôle des plus utiles : celui de passeur de mémoire.

Marc Hecker

TERRORISME : LES AFFRES DE LA VENGEANCE. AUX SOURCES LIMINAIRES DE LA VIOLENCE

Myriam Benraad

Paris, Le Cavalier bleu, 2021,
224 pages

Si le lien consubstantiel entre terrorisme et vengeance paraît évident pour le terrorisme d'inspiration djihadiste, il l'est moins pour d'autres idéologies soutenant des violences politiques passées. L'ouvrage reprend une longue et encyclopédique histoire du terrorisme,

1. S. Boussois, « Lutte contre le terrorisme : la Belgique, maillon faible ? », *Politique étrangère*, vol. 82, n° 4, 2017.

depuis les sicaires de Judée jusqu'à l'IRA ou l'ETA, Baader et le Hezbollah, couvrant l'ensemble du spectre, historique mais aussi idéologique, incluant les idéologies religieuses autant que laïques.

Après avoir traité dans un ouvrage précédent de la colère comme moteur de mobilisation et d'action politique, l'auteur s'attache à la relation entre terrorisme et vengeance – autre sentiment puissant, d'essence individuelle mais pouvant glisser vers la violence collective. La vengeance se trouve ainsi désignée de « principe justificateur perverti mais surpuissant ».

On pourra reprocher à Myriam Benraad d'insister trop sur l'absence de travaux académiques sur le sujet – lequel fait pourtant l'objet d'un corpus non négligeable. Et pour cause : analyser les « narratifs » de vengeance présente un intérêt évident, y compris dans une démarche de prévention du terrorisme et de la radicalisation, voire de prévention des conflits. L'un des objectifs est de rompre la chaîne des violences en opposant la vengeance, par nature illégale, à d'autres formes de réplique à une agression : la justice, dans un cadre civil, et son pendant militaire, la riposte.

Au sujet de la loi du Talion, citée jusqu'à l'écœurement par la propagande djihadiste, l'auteur rappelle justement que le droit hébraïque a plus cherché à la transcender, par exemple en la remplaçant par des sanctions pécuniaires élevées, qu'à la consacrer.

Même dans un environnement musulman orthodoxe, on trouve peu de soutien argumenté à la vengeance : la charia insiste sur les *houdoud*, les limites, et le *fiqh* pose de multiples conditions, par exemple à l'application de la peine

de mort – ce dont les djihadistes ne s'encombrent guère.

Le livre est parsemé de graphiques souvent intéressants mais dont on aimerait avoir la source, et qui sont parfois présentés hors contexte et dénués de commentaires. Le chapitre sur le terrorisme suicide est un peu décevant : les Tigres tamouls, dont le rôle a été fondamental dans la promotion de ce mode opératoire, ne sont qu'à peine évoqués. On aurait aussi apprécié de voir traitées les « Veuves noires » de Tchétchénie, pourtant un exemple de terrorisme guidé par la vengeance.

L'un des aspects les plus intéressants de cet ouvrage est de montrer qu'une des chausse-trappes du contre-terrorisme est de rentrer dans une logique de contre-vengeance. La « guerre contre la terreur » qui a suivi le 11 Septembre fait à cet égard figure d'exemple d'opération plus punitive que cherchant à produire des effets sécuritaires. Toutefois, l'élimination de Ben Laden, qui fournit l'illustration de couverture, aurait du mal à être réduite à une « vengeance étatique », de même que celle du « calife » Abou Bakr al-Baghdadi, malgré toute la maladresse de la scénographie organisée par le président Trump.

L'ouvrage se termine sur une opposition salutaire de la justice et de la vengeance, et un sage rappel de la pression que les opinions publiques, rendues d'autant plus vindicatives que l'émotion soulevée par les attentats aura été importante, exercent sur le pouvoir politique.

Nicolas Hénin